

DÉMARCHE DES ÉCO- MANIFESTATIONS

TERRITOIRE MARSEILLE
PROVENCE

CONTEXTE / ENJEUX

- La quantité de déchets générée lors de manifestations est considérable. Selon l'Ademe, une manifestation-type accueillant **5 000 personnes génèrerait 2.5 tonnes de déchets**. De ce constat, il est nécessaire d'agir afin de sensibiliser les organisateurs de manifestations et les encourager à réduire leur production ; cela afin de limiter les impacts sur l'environnement mais également afin de baisser les coûts à la charge de la collectivité.



OBJECTIF ET CIBLES

Objectif :

coordonner la mise en place d'évènements éco-responsables sur le territoire afin de réduire les déchets et d'optimiser la gestion des déchets existants

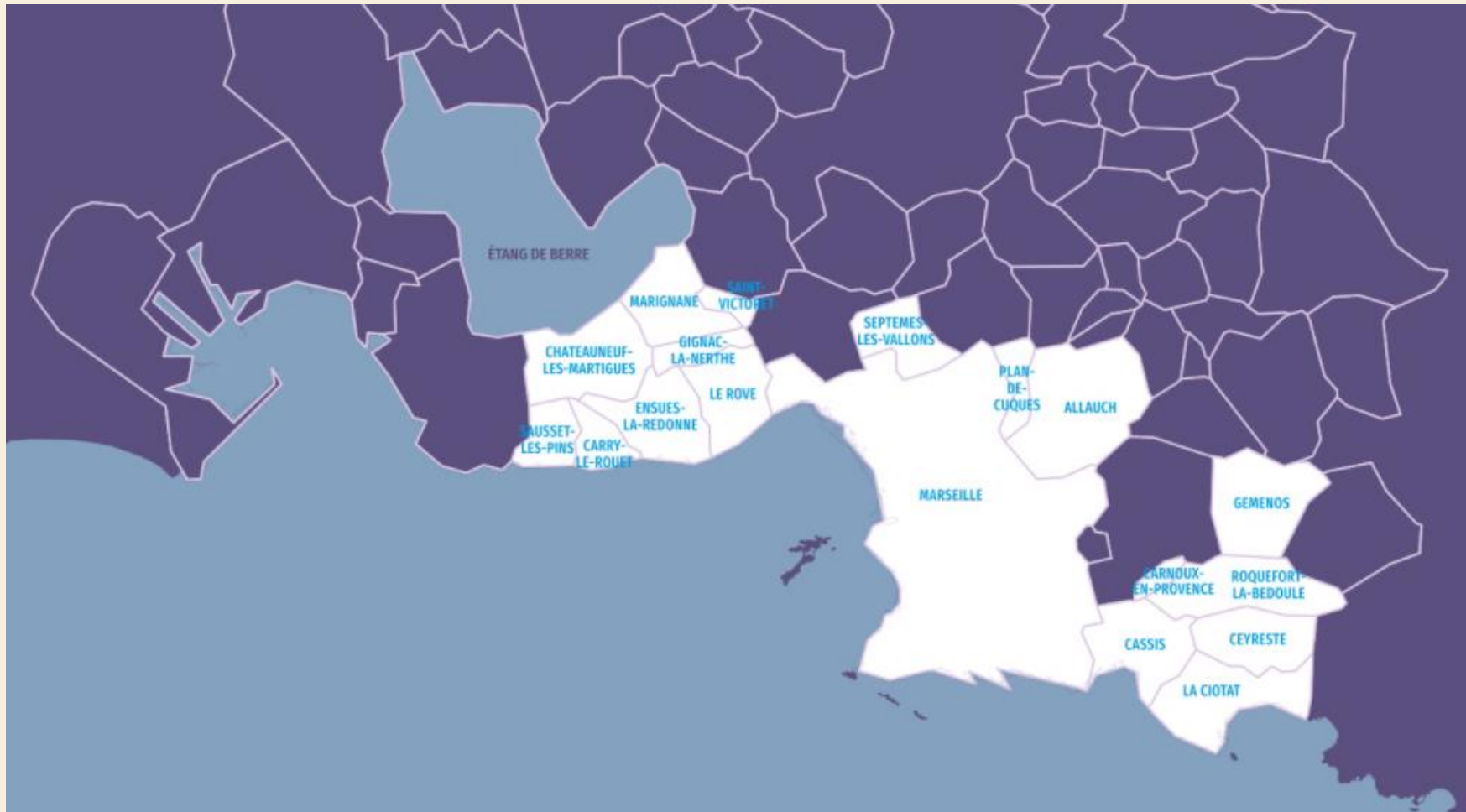
Outils : charte + indicateurs afin d'évaluer les performances de réduction et de gestion des déchets lors de manifestations sur le territoire Marseille Provence

- ❖ Initier **l'éco-conditionnalité** dans la mise à disposition de services par la collectivité (ex. gratuité des bacs, traitement, etc...)



Cibles : organisateurs d'événements, intervenants, partenaires et publics participants

PÉRIMÈTRE DE LA DÉMARCHE : TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE



LANCEMENT

→ Démarche effective depuis Mars 2022

Retrouvez la démarche et la procédure associée sur la [page dédiée](#)



3 TYPOLOGIES

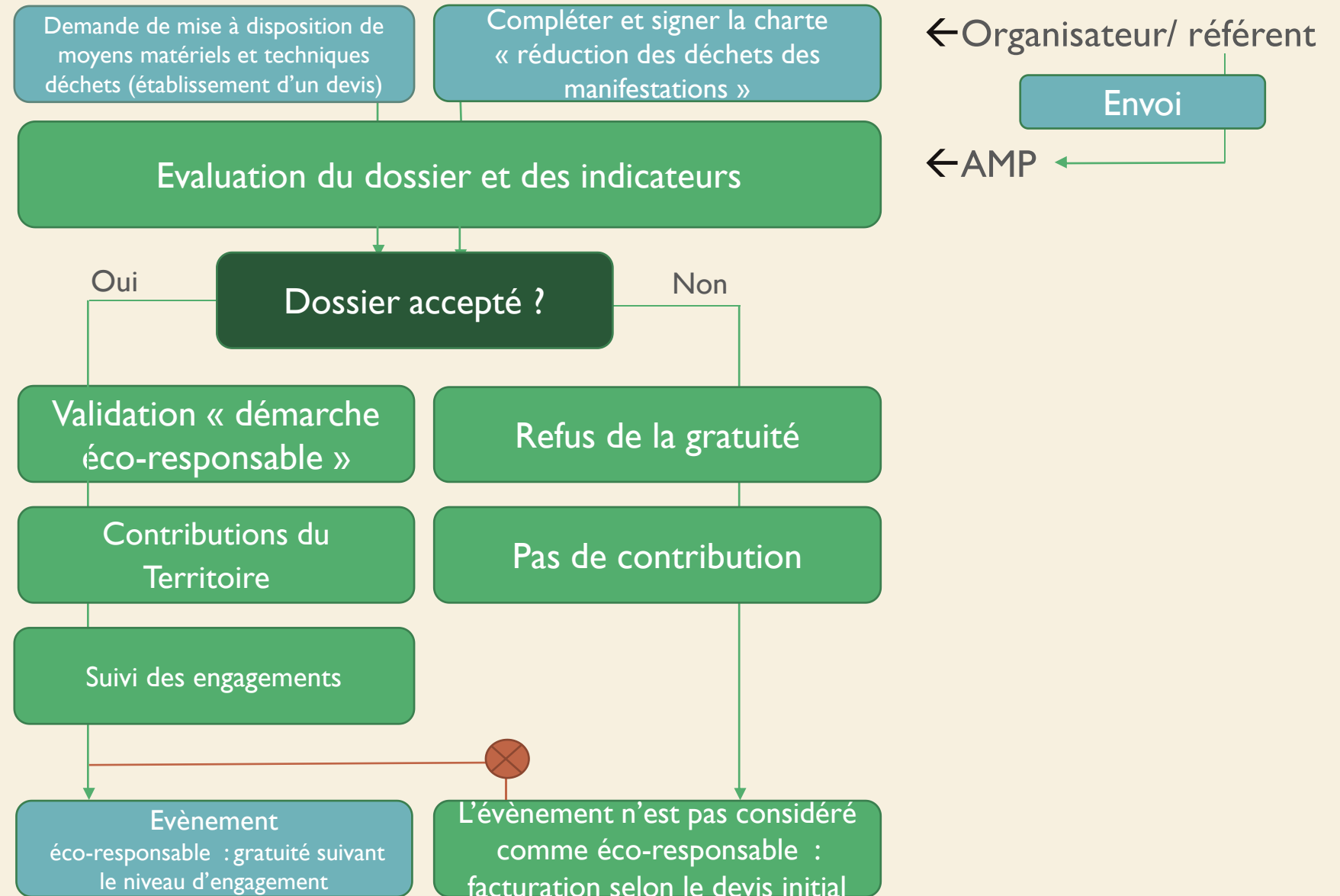
Typologie	Charte	Procédure
A. Petite manifestation (< 1 000 participants*)	Incitative	Maintien de la procédure actuelle
B. Grande manifestation (> 1000 participants)	Obligatoire	Nouvelle procédure basée sur les obligations liées à la charte
C. Manifestation participant à l'évolution des comportements sur les déchets issus du domaine public métropolitain**	Incitative	Maintien de la procédure actuelle. Gratuité des contributions automatique

* La jauge des 1000 participants est sur la durée de l'évènement

** sont considérées dans cette typologie les opérations de ramassages situées sur le domaine public et les manifestations dont l'objet est la sensibilisation à la prévention des déchets.

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION : TYPOLOGIE GRANDE MANIFESTATION

- Comment ?



LA CHARTE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

3 niveaux d'engagements de la charte :

Niveau	Thématique
Niveau I	« Gestion sélective des déchets » (tri et sensibilisation)
Niveau II	Niveau I + thématique « économie circulaire et réemploi »
Niveau III	Niveau II + thématique « tendre vers le zéro déchet »

INDICATEURS ET SOUS INDICATEURS

Niveau I

« Gestion sélective des déchets » (tri et sensibilisation)

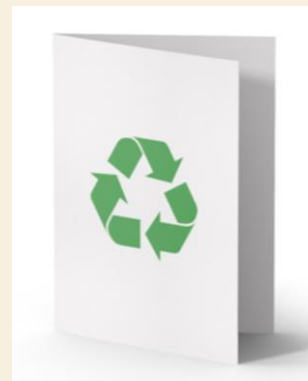
L'organisateur s'engage à :

- La mise en place du dispositif nécessaire pour la **gestion sélective des déchets**
- Une **qualité de tri par flux supérieure à 85%**
- **Sensibilisation** des publics internes / externes
- **Communication** facilitant le geste de tri en amont / pendant / après l'évènement



L'organisateur s'engage à :

- Réduire les déchets issus de la **restauration**
- Inclure la prévention des déchets dans les **clauses du cahier des charges** de la manifestation
- Avoir des **supports de communication éco-responsables*** (supports sans date, pas de goodies, décoration réemployable et sans plastique etc...)
- Inclure le **réemploi** dans l'organisation des différentes phases de la manifestation



*seront considérés comme « éco-responsable » les goodies, supports et décorations qui cumulent les deux critères suivants : 1) réemployable et 2) sans plastique.

L'organisateur s'engage à :

- Mettre en place les dispositifs nécessaires pour la collecte et le traitement des **bio-déchets**, des **mégots** et des **huiles alimentaires usagées**
- Mettre à disposition de **l'eau potable** pour les participants afin de réduire certains déchets (bouteilles plastiques, canettes, éco-cups non-réemployées...).



CHARTRE : SYSTÈME D'ÉVALUATION

- Pour valider un niveau, l'organisateur doit s'engager au minima sur 50% des indicateurs
- Le calcul des points se fait automatiquement dans le tableau en fonction des engagements

Indicateurs	Sous-indicateurs	Détails / Exemples	A cocher	Engagements pris
Qualité de tri supérieure à 85%				
a. Gestion sélective				
Verre	Qualité de tri supérieure à 85%	Mise en place du dispositif de collecte approprié pour le nombre de participants	Engagé	2/3
Biflux (Papier et emballage)	Qualité de tri supérieure à 85%	Dispositif de collecte	Engagé	
Textiles	Qualité de tri supérieure à 85%	Dispositif de collecte		
Phase de surtri	Equipe dédiée pour la phase de surtri avec les moyens adaptés (site, temps, outils)	Mise en place d'une phase de surtri pour limiter les erreurs	Engagé	2/2

L'organisateur n'est concerné que par les cases « à cocher » avec un **choix de réponses via menu déroulant**

CHOIX DE RÉPONSE

- **Engagé** : s'engage à mettre en place l'indicateur
- **Non-engagé** : ne s'engage pas en place l'indicateur
- **Non-concerné** : n'est pas concerné par l'indicateur (ex. *Pas de textiles sur l'évènement*)

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Typologie	Charte	Documents	Contenu
A. Petite manifestation (< 1 000 participants)	Incitative	Tableau justificatif	Quantité / traitement / coûts / sensibilisation des publics / actions de prévention
B. Grande manifestation (> 1000 participants)	Obligatoire	Rapport justificatif	Détail des moyens mis en place / devis / photos / données quantitatives
C. Manifestation participant à l'évolution des comportements sur les déchets issus du domaine public métropolitain	Incitative	Document de suivi	Nombre de participants / nature et volume des déchets collecté / détail des actions de sensibilisation mis en place

PROCÉDURE

Lors de la demande de mise à disposition de moyens matériels et techniques, les documents justificatifs par typologie de manifestation vous seront envoyés par mail.

Contact

Division Coordination des Actions Propreté et Evènementiels

Direction de la Propreté et du Cadre de Vie

Référents : Richard Thibault et Bruno Riera

CONTRIBUTIONS

En fonction du niveau d'engagements pris, les organisateurs de manifestations bénéficieront de prestations de mise à disposition variables et pourront prétendre, selon les cas, à certaines exonérations tarifaires. Ces exonérations donneront lieu à la conclusion d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de moyens matériels, logistiques et techniques

Niveau	Contributions
Niveau I	<ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition des bacs de tri• Prestations de collecte de recyclables (hors traitement des bacs recyclables)
Niveau II	<ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition des bacs de tri• Prestations de collecte• Traitement des recyclables
Niveau III	<ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition des bacs de tri• Prestations de collecte• Traitement des recyclables• Collecte et traitement des ordures ménagères

* La collecte et le traitement des ordures ménagères ne seront pas soumis à gratuité pour les « grandes manifestations » hors atteinte du niveau trois de la charte

SUIVI

- Un suivi sera assuré par le service en charge des déchets du territoire, afin de valider les engagements pris par les organisateurs, grâce à l'évaluation des rapports justificatifs, des caractérisations des poubelles sélectives et des visites terrain.

RESSOURCES ET OUTILS

- Retrouvez la démarche et la procédure associée sur la [page dédiée](#) :
- Boite à outils « [manifestations zéro déchet zéro plastique](#) » du COFEES
- [Ressources déchets](#) du COFEES
- [Guide Zero Waste](#) « mon événement manifestations zéro déchet »
- [Logo « Sors tes couverts »](#) (libre de droit)

METROPOLE

AIX

MARSEILLE

PROVENCE



TERRITOIRE

MARSEILLE

PROVENCE

—